

La mise en place d'un système national de pilotage de l'activité de prélèvement de tissus

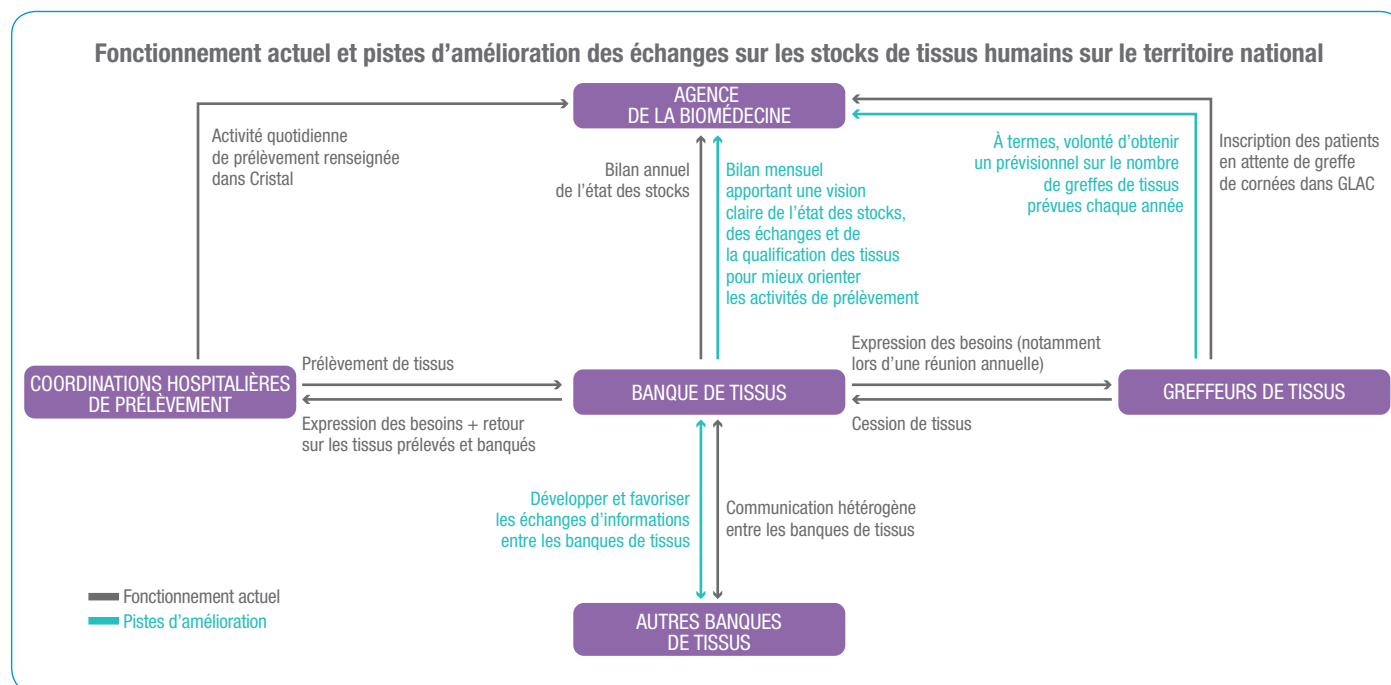
La connaissance des stocks et des échanges de tissus humains destinés à l'usage thérapeutique est nécessaire à la bonne compréhension de l'activité. Jusqu'à présent, l'Agence de la biomédecine était alertée des excédents ou des pénuries de tissus de façon ponctuelle, au gré des alertes (par les coordinations hospitalières de prélèvement, les banques de tissus, les équipes de greffe ou les patients) et par des canaux variés (boîtes mail de l'Agence de la biomédecine, courriers adressés au ministère de la Santé, réunions de travail...).

Il peut arriver qu'un acteur alerte par exemple sur la pénurie d'un tissu dans une région alors qu'un autre au contraire requiert la limitation de prélèvement de ce même tissu dans une autre région.

À ce titre, il a été décidé, en lien avec les acteurs concernés, de renforcer le pilotage national de cette activité pour en avoir une vision globale.

► Un mode de fonctionnement en adéquation avec les évolutions importantes des besoins en tissus

Malgré l'évolution de l'activité, le schéma d'organisation générale de l'activité n'a pas été révisé réglementairement.



Dans un souci constant d'équité entre les patients et d'optimisation de la gestion des greffons disponibles, l'Agence de la biomédecine a donc décidé d'améliorer la connaissance des stocks et des échanges de tissus humains avec la mise en place en juin 2018 d'un nouvel outil de pilotage national de l'activité tissus.

L'objectif est de disposer de façon structurée des informations nécessaires afin de revoir les conditions de fonctionnement adaptées aux changements des organisations apparues au fil du temps, de coordonner les acteurs, de mettre en place des actions pertinentes en réponse aux besoins en tissus.

► Quel est l'encadrement actuel de l'activité ?

L'organisation actuelle des banques de tissus est fondée sur les principes prévus par l'arrêté du 30 août 1999 du code de la Santé Publique. Il se base sur le principe éthique d'équité entre les patients et vise à optimiser la gestion des greffons disponibles.

Ainsi, il est prévu que :

- la distribution des tissus humains soit organisée à l'échelon local, entre une banque de tissus et les équipes médico-chirurgicales de prélèvement et/ou de greffe qui lui sont affiliées ;
- la gestion des stocks de tissus soit mise en œuvre par la banque en réponse aux prévisions des équipes médico-chirurgicales en matière d'approvisionnement et d'utilisation ;
- la définition des stocks nécessaires pour chaque type de greffon soit assurée par la banque du niveau local pour satisfaire les besoins des équipes médico-chirurgicales affiliées ;
- en cas de pénurie et à la demande d'une équipe de greffe, une banque ait recours à une autre banque située sur le territoire ou auprès d'une banque étrangère dont il est autorisé à importer les produits ;
- un greffon soit attribué à un malade suivi par une autre équipe de greffe non affiliée ou à une autre banque dans la limite des stocks disponibles au regard des besoins des équipes de greffe affiliées ;
- en cas de difficultés d'approvisionnement, la banque sollicite l'Agence de la biomédecine en vue de définir les modalités les mieux à même de résoudre ces difficultés.



Présentation du tableau de suivi pour le renseignement mensuel d'une base de données commune

L'Agence de la biomédecine a inscrit son action au plan greffe 2017-2021. Elle a saisi son comité médical et scientifique, puis le groupe de travail des banques de tissus, afin de structurer le pilotage de l'activité tissu et répondre aux besoins de reporting régulier du ministère des Solidarités et de la Santé. Ainsi, le groupe de travail de l'Agence de la biomédecine, constitué en mars 2017, a proposé un outil de suivi pilote permettant le recensement mensuel des demandes reçues en banque de tissus, de l'état des stocks de tissus validés, du nombre de tissus délivrés pour greffe, des échanges interbanque/intersite, du nombre de greffes reportées ou du nombre de tissus périmés. Cet outil permettra ainsi de connaître l'état national des stocks. Il est actuellement en phase de test depuis sa mise en place en juin 2018 pour une période de 6 mois au cours de laquelle les banques de tissus peuvent proposer des évolutions de cet outil.

Afin que ce tableau de suivi soit efficient, il est important que les banques de tissus puissent le renseigner de façon exhaustive chaque mois. La mobilisation de tous les acteurs, et notamment des banques de tissus, est fondamentale pour assurer une lisibilité de qualité des besoins en tissus pour tous les patients en attente.

Pilotage national Tissus Mois Année Banque de tissus rempli par

	Nombre de demandes ou de prescriptions reçues pour greffe dans le mois	Nombre de tissus réceptionnés dans le mois	Nombre de tissus distribués dans le mois				Nombre de greffes reportées dans le mois	Nombre de greffes annulées dans le mois	Nombre de péremptions
			à partir des tissus du stock de votre banque	cédés par une autre banque	importés	TOTAL distribué			
Cornées									
Peau (cm ²)									
Artères									
Valves cardiaques									
Os massifs									

Validation des cornées

A partir de (D6), détailler le nombre de cornées :		A partir de (H6), détailler le nombre de cornées distribuées pour :	
<2000 c/mm ²		visée architectonique	DSAEK
>2000 c/mm ²		lamellaire antérieure	DMEK
non évalué		transfixiante	autre



Save the date

EATB 27th 2018
EATB Congrès scientifique européen de l'European Association of tissue banks à Lille les 17, 18, 19 octobre 2018

- Formation multi-tissus, Paris, Agence de la biomédecine les 13, 14, 15 novembre 2018
- Journée tissu, Paris, Pitié-Salpêtrière, le 23 novembre 2018



Contact

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante :

contact@biomedecine.fr